

# LA GAZETTE VIMPELLOISE

## N° 17

Conception – Rédaction - Réalisation :  
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : [mairie.vimpelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.vimpelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-vimpelles.fr](http://www.mairie-vimpelles.fr)

MAI  
2017



# La Mairie vous informe



## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

\*\*\*\*\*

**Les Mardi et Jeudi du 16 heures à 18 heures 30**  
**Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures**

**Permanence à CUTRELLES un mercredi sur deux (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)**  
**Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30**



## Permanences pendant l'été

Du 29 juillet au 12 Août

**Permanence Mairie le mardi de 17 heures à 18 heures**

Soit le 1<sup>er</sup> et le 8 août

ooooooooo

Pas de permanence à Cutrelles du 10 juillet au 31 août 2017

Erreur ! Signet non défini.



Bientôt  
16 ans ?

**Pensez au  
recensement !**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2017 (nés en 2001) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

Pensez à vous  
inscrire !



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes âgés de 18 ans en 2017 sont inscrits d'office par l'INSEE.

Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2017



**Depuis le 2 mars les demandes de CNI sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.**

**Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il faut vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports – en l'occurrence BRAY SUR SEINE**

Pour demander ou renouveler une **carte d'identité**, il est possible de préparer votre demande en ligne ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) depuis chez vous Il suffira ensuite de vous rendre au guichet de la mairie muni de votre numéro de pré-demande en ligne et des pièces justificatives. **Vous pouvez venir également en mairie de VIMPELLES – Nous vous aiderons.**

## CARTE D'IDENTITE : Pièces à fournir :

- remplir formulaire en Mairie/empreinte
- extrait acte naissance (uniquement pour 1<sup>ère</sup> demande)
- justificatif domicile (EDF/Téléphone) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité non découpées (format 35 x 45 normes AF-NOR NFZ 12-01 0)
- Photocopie ancienne carte pour renouvellement (ou déclaration en cas de perte ou vol + timbre fiscal à 25 € + document avec photographie)
- livret de famille pour mineur et pour femme mariée

La CNI est valable **15 ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014



## PASSEPORT BIOMETRIQUE

Communes habilitées à délivrer le passeport biométrique dans notre secteur :

**BRAY SUR SEINE, MONTEREAU, PROVINS, NANGIS, NOGENT SUR SEINE**

**Tarifs :**

**Vous devez fournir la photo**  
**Adultes : 86 €, 15-18ans : 42 €, moins de 15 : 17 € pour un mineur de moins de 15 ans**



## L'autorisation de sortie du territoire redevient obligatoire pour les mineurs

À compter du 15 janvier 2017, tout mineur qui souhaite voyager à l'étranger sans un accompagnant titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Afin d'enrayer les départs de mineurs vers les zones de conflits, notamment au Levant, le Parlement a rétabli le dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français pour tous les mineurs résidant sur le sol national, et ce quelle que soit leur nationalité ([article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016](#)).

La loi introduit l'[article 371-6 du Code civil](#), qui prévoit que "*l'enfant quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale est muni d'une autorisation de sortie du territoire signée d'un titulaire de l'autorité parentale. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.*"

Les modalités d'application de cet article ont été précisées par un décret du 2 novembre 2016 et un arrêté du 13 décembre 2016 :

Ainsi, au **15 janvier 2017**, les mineurs voyageant à l'étranger, à titre individuel ou dans un cadre collectif (voyage scolaire, colonie de vacances, séjour linguistique), devront **être munis d'une autorisation de sortie du territoire valide**, signée par un titulaire de l'autorité parentale. La seule utilisation de la carte nationale d'identité (au sein de l'espace Schengen) ou d'un passeport en cours de validité ne sera plus suffisante.

Désormais, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, **tout mineur devra présenter** lors des contrôles aux frontières :

- **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) ;
- **une autorisation de sortie du territoire** signée **par un titulaire de l'autorité parentale** ;
- **la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie**. Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger, mais n'a pas pour effet de se substituer à elles.

### Important à savoir

- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).
- Toute autorisation de sortie du territoire ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
- Le formulaire Cerfa est le seul valable. Toute autre forme d'autorisation de sortie du territoire ne sera pas acceptée.
- En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose à des sanctions pénales.
- Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire

\*\*\*\*\*

*Je pars en*



**NATHALIE**, notre secrétaire de mairie, arrivée le 14 février 2011, nous quitte le 1<sup>er</sup> juin prochain après 6 années passées au sein de notre commune.

Elle part rejoindre son compagnon en Normandie  
Elle a obtenu sa mutation pour la commune de **NEUBOURG**

Qu'elle soit ici remerciée pour son travail, son dévouement et sa disponibilité.

Nous lui souhaitons bonne route et bonne chance dans sa nouvelle vie.



Après avoir passée les épreuves du recrutement, nous souhaitons la bienvenue à **STEPHANIE**, qui nous vient de **VILLENAUXE LA PETITE** où elle exerçait les fonctions de secrétaire de mairie à temps partiel. Elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai dernier  
Longue carrière à **VIMPELLES** !





## FINANCES 2017

oooooooooooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

### 1°) le budget de la commune



Section de Fonctionnement	1 280 987,24 €
Section d'Investissement	1 000 973,44 €

### 2°) le budget du service de l'eau



Section d'Exploitation	82 316,51 €
Section d'Investissement	20 409,68 €

### 3°) le budget du CCAS ( centre communale d'action sociale)

Section de Fonctionnement	8 362,56 €
---------------------------	------------



*Le budget de CCAS a été voté sans subvention du budget communal puisque celui-ci est suffisamment abondé.*

## EAU POTABLE



Budget Primitif 2017 : Suite à l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en eau Potable du Bas Montois qui s'est tenue le 29 mars dernier, après discussion, il a été voté une augmentation de 0,10 € du prix de la surtaxe de chaque commune afin que le syndicat puisse honorer ses dépenses.

La surtaxe de VIMPELLES passera donc à **0,30 €** au lieu de 0,20 €

*Pour info la surtaxe passera à 0,40 € en 2018*



## ACQUISITION

oooooooooooo

La commune a acheté une grange, à usage de stockage, rue du Vieux Pont » appartenant à M. JARRE, pour le prix de 22 500 €. La vente a été faite chez Maître MARECHAL à DONNEMARIE DONTILY

## TRAVAUX

oooooooooooo

### SECURITE ROUTIERE

Mise en place de coussins berlinois rue du Gué à l'entrée de Vimpelles (côté route de Balloy) afin de faire ralentir les automobilistes !! Ces travaux sont subventionnés dans le cadre des « Amendes de Police »



### TRAVAUX VOIRIE

- \* Mise en place du chaussée trainante rue des fossés le long du n°13 par l'entreprise PAGOT
- \* *Pour info* : La Direction des Routes du Département va renouveler la couche de roulement de la RD 77c de la sortie de Cutrelles jusqu'à Luisetaines.

### TRAVAUX de Restauration de Zone humide

Suite à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau pour susciter les actions en faveur de la biodiversité, EAU de PARIS, propriétaire du canal des Ormes sur Voulzie propose en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, un projet qui vise à restaurer une zone humide, la connexion de la Fosse de Veaux au canal des Ormes afin de développer un champ d'expansion des crues autour de la Fosse de Veaux

A ce projet, il est rajouté la réouverture des milieux au niveau du fossé d'assainissement reliant la fosse de veau à l'Auxence. Plusieurs partenaires pour ce projet dont le coût avoisine les 450 000€ dont 5000 € pour la commune.

Venez en mairie, nous vous montrerons le plan.

## BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE

Qui a dit que la vie en milieu rural était incompatible avec l'utilisation d'un véhicule électrique... c'est une idée reçue que souhaite combattre le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM). Le modèle de véhicule électrique va se développer c'est pourquoi le SDESM anticipe et installe peu à peu des bornes en milieu rural pour encourager le développement de ces véhicules.

Une borne a été installée place Abel de Villers pour un coût de 1000 € pour la commune (au lieu de 10 000 €) Il valait mieux ne pas louper le coche !!!!

L'utilisation de la borne est simple : enregistrement sur le site [www.ecocharge77.fr](http://www.ecocharge77.fr) – tarif 5€ à l'enregistrement ensuite le service est prépayé à raison de 0,50€ par charge – qui dure deux heures. Pour une autonomie de 130 kms environ.

Notre borne a été utilisée !! et oui la preuve !!



## DEMOUSTICATION



**Mercredi 3 Mai** la démoustication a été faite par hélicoptère sur tous les points d'eau ou eaux stagnantes de Vimpeles et Volangis toujours dans le cadre du programme de démoustication, élaboré par la Communauté de Communes



Bassée Montois. La démoustication n'a pas pu se faire avant cette date car il faisait trop froid le matin, donc très peu de pontes et les éclosions ont donc été retardées. Le traitement se fait avec de grosses gouttes et donc le produit traverse la canopée des arbres.

**RAPPEL** : Le produit épandu est le VECTOBAK 12AS, un insecticide biologique hautement sélectif contre les larves de moustiques. Préparation bactérienne totalement biodégradable dont le composant actif est le Bacillus Thuringiensis, bactérie vivant à l'état naturel dans le sol et les milieux aquatiques. Cet organisme manifeste une action larvicide rapide et offre une alternative efficace aux luttes chimiques contre les moustiques. Contrairement à certaines substances chimiques, aucune forme de résistance ne s'est développée et ce malgré une utilisation régulière depuis dix ans en France.

## TRAVAUX EGLISE

**Restauration des vitraux** les travaux de restauration des vitraux confiés à l'atelier MILLER sont pratiquement terminés. Il convient maintenant d'attendre les travaux de l'Eglise pour la finition



**Restauration des œuvres** : Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT restauratrices d'œuvre d'art ont terminé la restauration des tableaux et des 14 stations du Chemin de Croix. Elles ont débuté la restauration des statues.

**Restauration de l'église** : Le permis de construire a été déposé, il est en cours d'instruction auprès des Bâtiments de France et des différents services concernés. Dès l'acceptation du permis, les appels d'offres pour les travaux pourront être lancés

## CONTRAT RURAL

Le permis de construire et d'aménagement concernant notre 4<sup>ème</sup> contrat rural pour la nouvelle mairie est en cours d'instruction auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et des services concernés - notamment Services d'Incendie et de Secours concernant les travaux de sécurité et d'accessibilité.

Dès que le permis est accepté, les dossiers d'appels d'offres seront envoyés. Les travaux devraient débuter courant de l'été.



## ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX



En collaboration avec le SDESM les travaux d'éclairage public, programme 2017, subventionnés, changement de toutes les lumières blanches sur Vimpeles en LED

## ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

*La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification De Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est Maître d'œuvre des opérations de dépannage.*

*La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM*

*Suite au marché passé par le SDESM c'est la société DRTP qui a été choisie pour ce contrat de maintenance et qui intervient selon les anomalies inscrites sur le logiciel spécial*

***Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.***

***Toutes les anomalies doivent être inscrites sur le logiciel de la société DRTP***

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement sur la commune de Vimpeles font toujours partie de la programmation 2017. Un peu de retard !!!

MM REMBLIER et LATTANZIO, délégués de la commune de VIMPELLES, suivront les travaux et accompagneront les responsables chez les habitants.

Actuellement des relevés sont en cours



## DESHERBAGE DE LA COMMUNE

Notre commune s'engage



Depuis déjà quelques années, la commune est inscrite dans la démarche « Zéro phyto » en étroite collaboration avec les services du Département.

- Et, depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte **interdit** à l'État, **aux collectivités locales** et aux établissements publics, **l'usage des pesticides** dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié.

Il est évident que le désherbage est plus long et la commune étant très étendue, il n'est pas facile de traquer le moindre brin d'herbe. Votre indulgence est donc demandée ! voire votre aide ponctuelle pour ce qui se trouve devant vos habitations !!

Les employés communaux se concentrant sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des murs sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété. On peut s'entraider !!

La commune, aidée financièrement par la Région, l'Agence de l'Eau et le Département, va bien sûr se doter de matériels encore plus performants que la binette !!!

**À compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers.** Il est donc nécessaire de vous faire connaître, vous particuliers, l'interdiction actuelle et préparer l'entrée en vigueur du 1er janvier 2019.



L'Agence Française pour la Biodiversité, dans le cadre du volet non agricole du plan Ecophyto visant à la réduction des pesticides en lien avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, lance une campagne d'information presse : « zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète ».

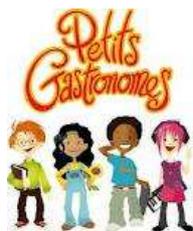
# SCOLAIRE

oooooooooooo

## POINT ACCUEIL REPAS

oooooooooooo

Toujours bien fréquenté  
une trentaine d'enfants chaque jour scolaire



## GARDERIE

oooooooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière

## R.P.I SIEPLV

oooooooooooo

**Renseignements  
à la mairie de Paroy siège du RPI  
au 01 64 60 50 24**



## EFFECTIF du RPI

oooooooooooo

PAROY 18 élèves (7 PS, 4 MS et 7 GS)  
VIMPELLES 17 élèves (7 GS et 10 CP)  
LUISETAINES – Préfa. 20 élèves (8 CE1 et 12 CE2)  
LUISETAINES 25 élèves (15 CM1 et 10 CM2)  
Les effectifs de notre RPI sont en baisse !

## BUDGET du R.P.I

oooooooooooo

<b>LUISETAINES</b>	<b>245 habitants et 28 élèves</b>	<b>40 526,00 €</b>
<b>PAROY</b>	<b>181 habitants et 13 élèves</b>	<b>23 436,00 €</b>
<b>SIGY</b>	<b>54 habitants et 6 élèves</b>	<b>8 787,00 €</b>
<b>VIMPELLES</b>	<b>530 habitants et 35 élèves</b>	<b>66 030,00 €</b>

Participation totale des communes : 138 780,00€

## Montant global du budget 2016 du RPI

section de fonctionnement 217 307,71€ et section d'investissement 6 393,34€



## TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooooooooooo

Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quel qu'il soit.



## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

**ETE : du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre 2017**

**Toussaint : du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2017**

**Noël : du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018**



## COLLEGE : pour la rentrée 2018

oooooooooooooooooooooooooooo



Dans un objectif de bien être pour les élèves et de bonne gestion des collèges, une modification de la sectorisation des collèges a été adoptée afin de rééquilibrer les effectifs, notamment du collège de DONNEMARIE DONTILLY qui arrivent en situation de sureffectif en répartissant les élèves de notre commune sur le collège de BRAY SUR SEINE

Les élèves de notre commune entrant en sixième à la rentrée septembre 2018 seront donc dirigés sur le collège Jean Rostand de BRAY SUR SEINE



## ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo

Les Lutins de Noël ont repris le travail de la préparation des décors de Noël depuis le 1<sup>er</sup> février dernier.



Si vous êtes intéressé pour faire partie de leur équipe  
Travail dans la joie et la bonne humeur **tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures**,  
Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpeles



**Un petit coup de main pour la peinture**  
**Si vous avez deux heures à consacrer à votre village**  
**Rendez vous chez Sylvie, Chemin du Ru à 14 heures le vendredi**



Vous voulez travailler chez vous !!!  
Pas de problème, téléphonez en mairie pour vous faire connaître  
et les lutins iront vous rendre visite et vous apporter du travail



## CHASSE AUX ŒUFS

oooooooooooooooooooooooooooo



Notre traditionnelle « chasse aux œufs » a eu lieu le dimanche 16 avril, à 11 heures sur le Parc Gérard Grellet

**Déception !!!! peu d'enfants** et de parents étaient présents pour ramasser les 750 œufs. Un bonheur pour les petits gourmands qui sont repartis avec tous les œufs !!!!

Merci aux Conseillers présents.



## LA REMORQUE – Food Truck



Depuis le 10 février, Véronique installe sa remorque-cuisine tous les vendredis de 17 heures 30 à 21 heures près de la salle des fêtes dans notre village  
La patronne de la roulotte gourmande mijote et prépare toutes les commandes reçues dans un espace de seulement 4 mètres de long.

Six sortes de burgers et un plat du jour disponibles tous les vendredis



## JUMELAGE

Le Comité de Jumelage Bassée Montois accueille nos amis allemands pendant le weekend de l'Ascension. C'est à la salle des fêtes de VIMPELLES qu'ils seront accueillis le **jeudi 25 mai** prochain à **17 heures 30**.

Nous serons donc la première commune du Montois

Si vous êtes intéressé par un échange franco-allemand, vous serez les bienvenus ce jeudi à partir de 17 heures 30



**Brûlages  
des végétaux**



Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



## ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable  
Merci de votre compréhension

## Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?

Les horaires pour tondre les pelouses et tailler les haies, Et pour effectuer tous types de travaux bruyants, sont les suivants :

- Les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h
- les samedis** : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés** : de 10 h à 12 h



**Attention !!!!**  
**Aux aboiements intempestifs de vos chiens**  
**A leur déjection sur les trottoirs**  
**Et à leur divagation !!!**



\* Île-de-France

« RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PROPRE »

Le traitement des dépôts sauvages coûte **entre 7€ et 13€ par habitant/an\***, soit **25 kg** par habitant/an

**Un plan de lutte contre les dépôts sauvages**

- Mise en place d'un Fonds propre
- Développement des points de collecte
- Sensibilisation des professionnels
- Renforcement des sanctions

\*Ce coût repose actuellement sur les collectivités territoriales et les acteurs impliqués par les dépôts sauvages.

Île-de-France | ÎledeFrance.fr | @iledefrance | RégionIDF France

## ORDURES MENAGERES

Inadmissible !!!!!!!



Il existe encore des habitants qui ne savent pas que les déchetteries existent !!!!!En effet des camions de terre ont été déversés dans le fossé le long de la route Cutrelles Vimpeles.... Intelligent non !!!!!

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES



### Pour les habitants de la commune

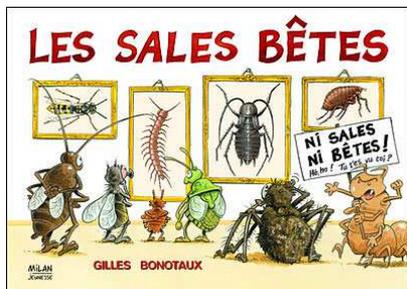
oooooooooooooooo

Une journée	150 €
Deux journées	200 €
Vin d'Honneur (de 15 à 23 h)	100 €
Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)	

Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage	50 €
Supplément éclairage extérieur	20 €
Forfait dommage constaté	en fonction du devis de réparation





Un écopiège pour se débarrasser **des chenilles processionnaires**  
 C'est en observant plus particulièrement les chenilles au moment de leur procession vers le sol pour enterrer les cocons, que l'idée est venue de les intercepter dans leur trajet sans aucun produit, de les faire descendre dans un sac rempli de terre où elles iraient migrer pour se transformer et seraient prises au piège.  
 La mésange verte est un des rares prédateurs de la chenille processionnaire



### Risques pour l'homme et les animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes. L'appareil urticant de la chenille processionnaire se met en place au cours du développement larvaire. A partir du troisième stade larvaire (L3), des poils microscopiques urticants apparaissent progressivement sur la partie dorsale des segments abdominaux. Au dernier stade larvaire, ces plages, dites « miroirs », sont entièrement garnies de poils urticants.



Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoïne », se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les oedèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques. Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Les symptômes cliniques présentés en cours d'une exposition directe ou indirecte aux chenilles processionnaires sont les suivants :

#### En cas de contact avec la peau :

- Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
- La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.
- Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.



#### En cas de contact avec les yeux :

- Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

#### En cas de contact par inhalation :

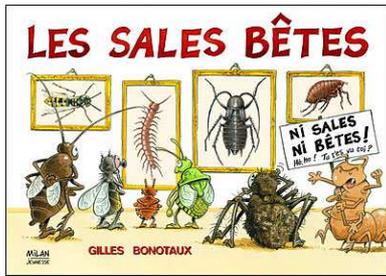
- Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

#### En cas de contact par ingestion :

- Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.
- Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact

**Dans le cas des animaux**, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restant de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes. Dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant

Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber. Une visite urgente chez le vétérinaire est vivement conseillée.



Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire. Cela va en empirant chaque année. En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

**C'est à ce moment que nous pouvons agir.**

En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière blonde, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

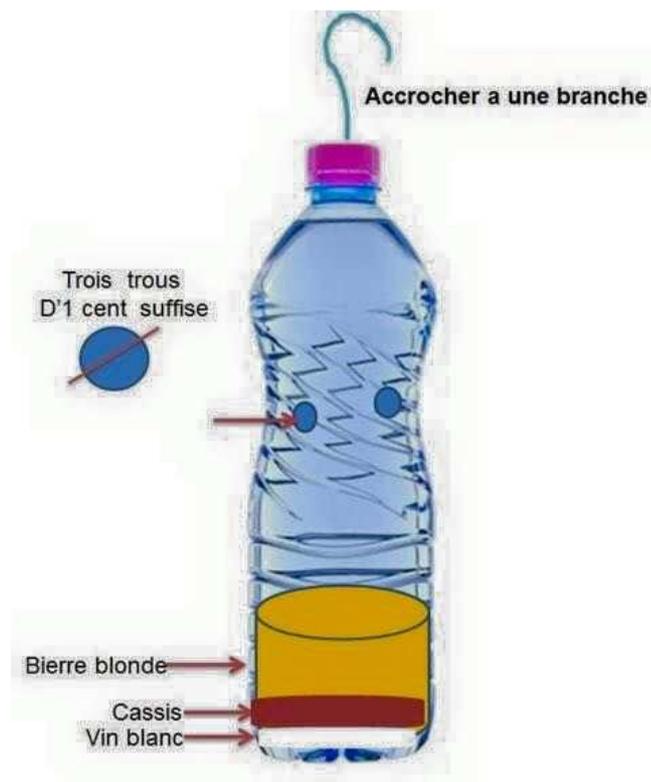
Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout détruire les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Merci de votre lecture et à vos pièges !

L'an passé avec 1 seul piège 72 reines ont été éliminées...

FAITES SUIVRE A UN MAXIMUM DE PERSONNES, A LA CAMPAGNE COMME A LA VILLE





# SERVICES D'AIDE A DOMICILE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)  
Bureaux au 22 grande Rue 77480 BRAY SUR SEINE  
Téléphone 01 64 60 22 36 - email : [sadbm@orange.fr](mailto:sadbm@orange.fr)



Mais aussi, l'ADMR - agence de BRAY – Grande Rue



## MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**MEDECINS** : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le «15".  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29<sup>ème</sup> Dragon, muni de l'ordonnance.

Important!



## NOUVEAUX HABITANTS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.

Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !

## SECURITE

oooooooooooo



Recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation, y compris dans la journée  
Toute personne ou véhicule suspect rodant dans la commune doit être signalé à la Gendarmerie

Voisins, amis, « ouvrez l'œil !!! » et faites remonter immédiatement soit auprès de la Gendarmerie (le 17 ou 01 60 58 20 00), soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez importante. MERCI

Si vous avez des infos...

**Un problème d'éclairage public, une fuite d'eau, ou tout autre problème...**

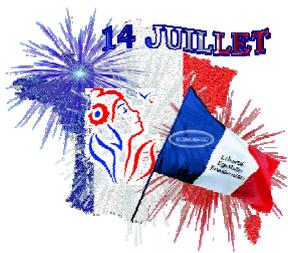
Merci de bien vouloir prévenir en Mairie le plus rapidement possible  
**01 60 67 33 75**

**Distribution  
colis des Anciens**

le **vendredi 7 juillet**  
après midi  
à partir de 13 heures 30



Important  
Message



**14 JUILLET**



Chaque année la municipalité essaie de faire perdurer cette tradition, oh combien sympathique.

Mais malheureusement, elle suscite de moins en moins d'intérêt pour les habitants. Au fil des années, le nombre de présents s'amenuise.

Cette année, nous allons essayer **une nouvelle formule** : **une inscription en mairie** accompagnée d'une **participation de 5 €** (pour une après midi jeux, une tombola et un goûter dinatoire).

Nous essayons cette année et si cette formule ne convient pas nous en changerons !!! On ne s'avoue pas vaincu !!



### **Petit RAPPEL sur les cours de Zumba**

Aline GOMES DA SILVA, la professeure, donne ses cours à la salle des Fêtes  
**le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30**

Un entrainement complet, alliant tous les éléments de la remise en forme cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session

Une bonne ambiance et des élèves assidus

JVA

**VIMPELLE** Jadis et Aujourd'hui

**Dimanche 21 Mai**

**RANDO**

Rendez vous à 15 heures devant la salle des fêtes

## Ah ! la beauté de la langue Française !!!! Quelle belle langue !!!



**Quelle est la différence entre une pioche, un pull et une semaine ?**

*La pioche a un manche, le pull a deux manches et la semaine à dimanche*

**Quelle est la différence entre un internaute et son épouse dépensière ?**

*Pendant qu'il clique, elle claque.*

**Quelle est la différence entre les oiseaux et les banquiers suisses ?**

*Les oiseaux font leurs nids et les banquiers suisses nient leurs fonds.*

**Quelle est la différence entre le temps et l'éternité ?**

*Si je prenais le temps de te l'expliquer, il faudrait une éternité pour que tu la comprennes.*

**Quelle est la différence entre Paris, un ours blanc et Virginie ?**

*Paris est métropole, l'ours blanc est maître au pôle et Virginie aimait trop Paul...*

**Quelle est la différence entre une girouette et un horloger ?**

*La girouette montre les vents et l'horloger vend les montres.*

**Quelle est la différence entre un enfant qui fait des bêtises et un sapin de Noël ?**

*Aucune ! Les deux se font enguirlander.*

**Quelle est la différence entre un homme et une calculatrice ?**

*On peut toujours compter sur une calculatrice...*

**Quelle est la différence entre une poule et un chapon ?**

*Une poule, cha'pond ; un chapon, cha'pond pas...*

**Quelle est la différence entre la lettre A et le clocher de l'église ?**

*La lettre A, c'est la voyelle et le clocher, c'est là qu'on sonne.*

**Quelle est la différence entre un cendrier et une théière ?**

*Le cendrier c'est pour des cendres, la théière c'est pour mon thé...*

**Attendez, ce n'est pas tout !!!**

**La potion magique du  
français...**



**Pourquoi dit-on qu'il y a un *Embarras de voitures* quand il y en a trop,**

**Et *Embarras d'argent* quand il n'y en a pas assez ?**

**Pourquoi parle-t-on des *quatre coins* de la Terre, alors qu'elle est *ronde* ?**

**Quand un homme se meurt, on dit qu'il *s'éteint* ; Quand il est mort, on l'appelle « *feu* » ?!**

**Pourquoi appelle-t-on « *coup de grâce* » le *coup qui tue* ?**

**On *remercie* un employé quand on n'est pas content de ses services.**

**Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de *beaux draps* ?**

**Comment distinguer le *locataire* du *propriétaire* lorsque ces deux personnes vous disent à la fois : « Je viens de *louer* un appartement » ?**

**Pourquoi un *bruit transpire-t-il* avant d'avoir couru ?**

**Pourquoi *lave-t-on* une injure et *essuie-t-on* un affront ?**

**On passe souvent des *nuits blanches* quand on a des *idées noires*.**

**Pourquoi, lorsqu'on veut avoir de l'*argent devant soi*, faut-il en *mettre de côté* ?**

**Pourquoi, lorsque vous ne partagez pas l'avis de quelqu'un, dit-on que "*les avis sont partagés*" ?!**

**J'ai postulé pour travailler dans un *pressing* et ils m'ont dit de *repasser demain*. Je ne sais pas comment faire (fer).**

\* Mieux vaut être une *vraie* croyante qu'une *fausse s(c)éptique*.

\* Il est impossible de faire *1 000 pompes* par jour... sauf si vous êtes un enfant chinois dans une *usine Nike*.

\* Une *lesbienne* qui n'a pas de *seins*, c'est une *homo plate* !

\* Un milliardaire change de *Ferrari* tous les jours, et un SDF change de *porche* tous les soirs.

\* J'ai l'intention de vivre *éternellement*, pour le moment, tout se passe comme prévu.

\* Comme dirait *Dracula*, j'irais bien *boire un cou*.(p)

**Et pour terminer...**

- Réjouissons-nous : ce soient les *meilleurs crus* qui donnent les plus *Belles cuites*.
- La *pression*, il vaut mieux la *boire* que la *subir*.
- Un jour j'irai vivre en *Théorie*, car en *Théorie* tout se passe bien.
- La médecine du travail est la preuve que le *travail* est bien une *maladie* !
- Le *lundi*, je suis comme *Robinson Crusoe*, j'attends *vendredi*.

# Le Comité des Fêtes De Vimpeles Cuitelles



**19h00 Barbecue Buvette**  
**François et Sandrine dès 21h00**  
**22h00 Feu de St Jean**  
**Feu d'artifice à 23h00**

PREVENTE DES TICKETS REPAS LE SAMEDI DE 11H30 A 12H30  
(près du "Lavoir")